

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **26/03/2019**

Date d'affichage : **26/03/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 2 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 2 AVRIL à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} Adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Patricia BERENGUIER à Eric MASSON / Pascal CORDÉ à Anthony GIRAUD / Sébastien MACREZ à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2018, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2019.

Le déficit d'investissement s'élève à 1 598 878,55 € et est reporté à l'article D001 de la section d'investissement du budget primitif 2019.

Pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 233 956,59 €, il est proposé au Conseil municipal de l'affecter en totalité en section d'investissement soit un montant de 233 956,59 € (article R 1068) du budget primitif 2019.

N° 2019/050

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLE DE RAPPORT »

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/050

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLE DE RAPPORT »

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2018 :

- affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de à 233 956,59 € en section d'investissement (article R 1068) du budget primitif 2019,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 23 POUR - 2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDE - Anthony GIRAUD) - **4 CONTRE** (Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADRE

